

[Accueil](#) > ... > [Intenter Une Action En Justice](#) > [Où Et Comment](#) > [Taux d'intérêt légal](#)

Taux d'intérêt légal

Fournit des informations au niveau national sur la manière dont chaque pays de l'UE calcule les taux d'intérêt légaux.

Le calcul des intérêts légaux liés à la coopération judiciaire en matière civile et commerciale peut être pertinent dans le cadre de plusieurs instruments du droit de l'Union européenne. Toutefois, ces instruments ne réglementent pas les modalités relatives aux intérêts légaux et c'est donc la législation nationale qui précise de quelle manière et sur quelle base leurs taux doivent être calculés.

Dans une affaire transnationale, ces informations peuvent se révéler pertinentes et l'accès à ces informations peut être nécessaire. Le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale a donc établi des fiches d'information contenant des informations sur la manière dont les intérêts légaux sont définis par les États membres, et indiquant si le droit national prévoit la fixation d'intérêts légaux et, dans l'affirmative, sur quelle base juridique et à hauteur de quel taux/montant. Des informations sont également disponibles sur les circonstances et les conditions dans lesquelles ces taux s'appliquent et sur leur mode de calcul.

Veuillez cliquer sur le drapeau du pays concerné pour obtenir de plus amples informations.

■ Dernière mise à jour: 09/07/2024

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.